



DÉCLARATION D'INTENTION

POUR UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE LÉMANIQUE

Considérant :

- La volonté politique du Canton de Genève, Valais et Vaud ainsi que des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie de dialoguer, depuis 1987, au sein du Conseil du Léman dans un objectif de concertation transfrontalière à l'échelle de l'espace lémanique ;
- L'importance d'actions concrètes favorisant le dialogue entre entités institutionnelles mais aussi entre acteurs économiques et culturels pour renforcer le vivre-ensemble d'un bassin de vie aux interconnexions multiples ;
- Le lancement début 2020 d'une démarche de mise en réseau des acteurs touristiques de l'espace lémanique dans le cadre du projet Interreg « Objectif Découverte Léman » ;
- Les défis pour constituer et structurer une communauté d'acteurs touristiques de part et d'autre de la frontière, dans un contexte marqué par la reprise post-Covid,

Le Conseil du Léman entend affirmer son soutien politique à la coopération transfrontalière lémanique dans le domaine du tourisme.

Le Conseil du Léman souligne les premiers résultats du projet Interreg « Objectif Découverte Léman ». Le constat a été fait d'une méconnaissance entre les acteurs touristiques du bassin lémanique. Des pistes de collaboration ont été identifiées avec, comme objectif transversal, la volonté de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble. Dans une approche collaborative, près de trente structures françaises et suisses ont contribué aux réflexions en exprimant leurs besoins. Un projet-pilote numérique développe actuellement un dispositif d'interconnexion des données d'information touristique. En 2022, doit s'engager un processus d'animation du réseau en vue de sa pérennisation.

Le Conseil du Léman entend faciliter les rencontres à l'échelle transfrontalière, favoriser les synergies et accompagner l'émergence d'actions apportant une valeur ajoutée aux stratégies et structures existantes. A cette fin, cette déclaration d'intention marque la volonté du Conseil du Léman d'envisager l'accompagnement d'une mise en réseau pour approfondir une connaissance mutuelle entre les acteurs touristiques et stimuler l'échange d'expériences et de bonnes pratiques autour du bassin lémanique. Cet accompagnement pourrait s'inspirer du modèle des Unions lémaniques créées en 1993. Les résultats du processus d'animation qui sera mené en 2022 permettront de déterminer la pertinence d'un soutien financier du Conseil du Léman en faveur d'une dynamique touristique lémanique.

Fait en Assemblée plénière du Conseil du Léman, Nyon, le 26 novembre 2021